Neutral Nations Supervisory Commission for Korea SWISS DELEGATION MG Pierre Jordan

p. B. 73. Corée. O. 1. (35).

CONFIDENTIEL

RAPPORT FINAL

du

Chef de la délégation suisse à la Commission des Nations neutres pour la surveillance de l'Armistice en Corée

20 juillet 1984

7 août 1987

Sommaire

- 1. Introduction
- 2. Visites de courtoisie
- 3. Quelques notes sur la péninsule coréenne
- 4. Fonctionnement des différentes commissions concernées par l'Accord d'armistice
- 5. Dialogue intercoréen / rapprochement Séoul Pyongyang ou "petits pas vers Koryo"
- 6. Visiteurs à Panmunjom
- 7. Relations de la Suisse avec la République Démocratique Populaire de Corée et avec la République de Corée
- 8. La délégation suisse
- 9. Remarques finales
- 10. Conclusion

1. Introduction

Consul général et chef de chancellerie de l'Ambassade de Suisse à Paris jusqu'à fin juin 1984, le Conseil fédéral me nomma Chef de la Délégation suisse à la Commission pour la surveillance de l'armistice en Corée où je pris mes fonctions le 20 juillet 1984, succédant à Monsieur Peter Niederberger.

Forte de six personnes, la Délégation suisse en Corée, qui constitue avec celles de Suède, de Pologne et de Tchécoslovaquie, la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice en Corée, a pour tâche, conformément à un mandat de l'ONU, d'offrir ses bons offices aux deux parties adverses en cas d'événements particuliers. Le Conseil fédéral a accepté ce mandat en 1953, conformément à la politique suisse de neutralité et de disponibilité. La mission suisse sur le 38ème parallèle est actuellement la seule que des membres de notre armée accomplissent en uniforme en faveur du maintien de la paix. Le recrutement et la formation des candidats, de même que la responsabilité administrative de la délégation suisse, incombent à l'Office fédéral de l'adjudance du Département militaire fédéral.

Selon un usage archaïque qui devrait être revu puis modifié, mon voyage, effectué en compagnie de Monsieur Kurt Reiniger, capitaine, Alternate, se déroula selon le plan suivant:

- 5.7.84 Lausanne - Francfort (par train)

- 6.7.84 Francfort - McGuire AFB

- 7.7.84 McGuire AFB - Los Angeles - Honolulu

- 10.7.84/11.7.84 Honolulu - Tokyo - Séoul

Voir rapport de voyage ci-inclus: annexe no l.

2. Visites de courtoisie

- 2.1. <u>Berne</u> (en début et en fin de mandat): conjointement organisées par le DFAE, Service du Protocole et le DMF. OFADJ:
 - Ambassade de ROK
 - Ambassade de RDPK
 - Ambassade de RPC
 - Ambassade des USA

2.2. En route vers Panmunjom:

conjointement organisées par le UNCMAC Sépul et l'Ambassade des USA à Berne. Notre Ambassade et Attaché de défense à Washington doivent en être informés et peuvent même prêter leur concours:

- Washington: Pentagone
 - Département d'Etat
- Honolulu: CINCPAC

2.3. En Corée:

organisées par la délégation. (en début et en fin de mandat) Voir programme ci-inclus (annexe no 2).

2.4. En cours de séjour à Panmunjom:

- 2.4.1. Conjointement organisées par la délégation CPV à Kaesong et notre Ambassade en RPC.
 - Beijing: voir rapport ci-inclus (annexe no 3).
- 2.4.2. Ministères des affaires étrangères: Pyongyang / Séoul, sur invitation des MAEs Séoul et Pyongyang: prises de contact avec certains membres de ces ministères.

Ces visites sont indispensables: elles permettent au nouveau chef de la délégation de compléter utilement sa formation et d'établir rapidement d'utiles contacts.

La plupart de ces visites sont nouvelles: Suivant l'exemple des chefs de la délégation suédoise qui, depuis plusieurs années les avaient inscrites à leur programme, elles ont été, sur demande du soussigné, autorisées par la Centrale.

3. Quelques notes sur la péninsule coréenne

En été 1988, Séoul sera le théâtre des Jeux Olympiques. Le pays se prépare activement à cet événement, et les Coréens comptent beaucoup sur cette rencontre à l'échelle internationale pour faire connaître leur pays. Mais qu'est-ce au juste que cette Corée, désignée pendant longtemps par les étrangers sous le nom de Pays du Matin Calme?

La péninsule coréenne couvre une superficie égale à celle de la Grande Bretagne (221'000 km2), mais tout en longueur, elle touche au nord à la Mandchourie et à l'URSS, alors qu'au sud elle n'est séparée du Japon que par 200 km.

A qui veut saisir l'histoire du pays, le Musée national de Séoul offre un panorama complet.

Cette histoire commence dès le paléolithique, avec l'apparition de tribus de chasseurs qui taillent la pierre dure. La sédantarisation se produit plus tard, au néolithique, avec la découverte de l'agriculture. La Corée connait ensuite une époque mégalithique et un âge du bronze. Des immigrants, venus des monts Altai sous la conduite de Tangun, roi légendaire, occupe bientôt la Chine, la Mandchourie et la Corée. Ils sont considérés aujourd'hui comme les véritables ancêtres des habitants de la péninsule.

Trois royaumes vont se partager le pays dont les représentants, qui ont emprunté de nombreux éléments culturels à la Chine, pratiquent le Bouddhisme et le Confucianisme.

Le royaume de Silla est, des trois, le plus important. Au huitième siècle de notre ère, il atteint un haut degré de developpement et de raffinement. Kyongju, sa capitale, sise non loin de la côte est, recèle d'authentiques joyaux d'architectures qui, aujourd'hui encore, plongent le visiteur dans l'admiration.

La religion bouddhique domine. Des temples et des monastères d'une beauté incomparable sont construits. Les parois en bois des édifices sont couvertes de peintures où dominent le bleu, le vert et le rouge. Les entrées sont flanquées de colonnes qui supportent d'immenses toits aux bords légèrements relevés, faits de tuile grise ou bleue. Certaines peintures représentent divers aspects de la vie de Bouddha. D'autres, naives, sont essentiellement symboliques, en relation avec les croyances et les rites du Shamanisme, dont le Bouddhisme, en raison de sa tolérance, admet les manifestations. Les jardins des monastères sont ombragés de conifères et parcourus de canaux que de gracieux ponts permettent de franchir. Des lanternes et des pagodes de pierre, à la silouette élégante, se dressent autour des édifices.

La confection de milliers de tablettes gravées facilitent l'impression des textes sacrés, assurant la diffussion de la doctrine bouddhique dans tout le royaume. Les souverains qui se succèdent sur le trône de Silla se préoccupent du sort des paysans auxquels ils accordent des terres. Mais ces derniers doivent payer de lourds tributs en espèces. La noblesse et les moines, bénéficiant de privilèges croissants, la révolte éclate. Même au sein du clergé se produit un schisme: les bouddhistes orthodoxes reprochent à la majorité de vivre dans le luxe, ce qui est contraire aux enseignements du Maître, et fondent une secte indépendante, le Zen. La lutte pour le pouvoir que se livrent les Yanbans (aristocrates) engendre la décadence de la civilisation de Silla.

Dès le 14ème siècle, la dynastie de Choson ou des Yi prend la relève et va régner jusqu'en 1910. De tradition confucéenne elle entre en conflit avec les adeptes du bouddhisme, qui sont poursuivis et persécutés. Les monarches Yi s'entourent d'historiens chargés de répandre la nouvelle doctrine. Pour ce faire, ils utilisent des caractères d'écritures mobiles, en métal, donnant ainsi un nouvel essort à la typographie. Le roi Séjong, qui occupe le trône dans la première moitié du 14ème siècle, a toutes les qualités d'un homme d'Etat, d'un savant et d'un artiste. Il est sans conteste l'une des figures les plus attachantes de l'histoire coréenne. Ce monarque améliore le sort des paysans en fixant le montant des impôts selon la production de la terre. Il invente l'alphabète coréen, le Hangul, qui se compose de 28 lettres dont 11 voyelles.

Le souverain favorise la publication d'ouvrages sur la médecine et sur l'utilisation des instruments chirurgicaux. Passionné d'astronomie, il encourage les savants à multiplier leurs observations qui sont éditées et accompagnées de cartes d'une étonnante exactitude. Protecteur des artistes, le roi Séjong témoigne d'un intérêt profond pour la musique et le théâtre qui, sous son règne, occupent une place prépondérante dans la vie quotidienne des gens de la Cour. Malheureusement, ce roi exemplaire ne sera jamais remplacé et, après sa disparition, la lutte que se livrent les nobles pour la suprématie reprend avec une intensité accrue.

A la fin du l4ème siècle, profitant d'une situation confuse, les Japonais envahissent la Corée, faisant naître chez les Coréens un sentiment de haine que d'autres événements de l'histoire contemporaine viendront encore renforcer. Les Japonais ne demeurent pas insensibles aux admirables créations de la culture coréenne, qu'il s'agisse d'arts ou de sciences.

Dès le 17ème siècle, la Corée prend contact avec le monde occidental à la suite de l'introduction du catholicisme par les missionaires. La perspective d'un salut après la mort séduit de nombreux philosophes asiatiques qui adoptent sans trop de peine la nouvelle religion.

Bientôt, les Européens et les Américains de Nord vont exercer des pressions de plus en plus fortes afin de pousser les Coréens à établir des relations commerciales permanentes avec leurs pays. Il en va de même des Japonais qui, en 1876, occupent une nouvelle fois la Corée.

La présence des Japonais en Corée ne déplaît pas aux Occidentaux, car elle contribue à freiner l'expansion russe dans la région. A la suite de la guerre russo-japonaise de 1904 à 1905 le Japon, en accord avec les Etats-Unis, annexe la Corée.

Dès lors, les Nippons vont régner en maîtres dans la péninsule, y investissant d'énormes capitaux et contrôlant tous les marchés. L'année 1910 coïncide avec la fin de la dynastie des Yi dont les représentants sont remplacés par un gouverneur général.

La résistance à l'occupation japonaise s'organise et, cette même année, un groupe d'opposants proclame symboliquement l'indépendence de leur pays. Par la suite, cette résistance prend la forme d'une véritable guérilla qui provoque un durcissement de la politique des occupants, d'autant que ces derniers remportent des succès notables dans leur guerre de conquête de la Mandchourie et de la Chine.

En Corée, les Japonais portent tous leurs efforts sur le developpement de l'industrie et de l'agriculture. Ils imposent au pays leur propre système d'éducation, enrôlant de force de jeunes coréens dans leurs armées et déportent des milliers d'ouvriers dans l'île de Sakhaline. L'attaque de Pearl Harbour est suivie de l'entrée des Etats-Unis dans le conflit. Un gouvernement coréen provisoire est alors installé en Chine et chargé de maintenir des relations constantes avec les Alliés.

La fin de la Deuxième Guerre mondiale signifie aussi la fin de l'hégémonie du Japon en Asie. Cette défaite de l'ennemi ne signifie pas pour autant pour les Coréens le début d'une ère de paix et de prospérité.

Deux idéologies s'affrontent dans la péninsule: les uns sont favorables à un régime capitaliste, les autres au marxisme-léninisme. C'est ainsi qu'en 1948 deux Corées voient le jour: au nord, la République Démocratique Populaire de Corée, au sud, la République de Corée, la première étant séparée de l'autre par le 38ème parallèle.

Le 25 juin 1950, la Corée du Nord, soutenue par les Soviétiques, envahit la Corée du Sud. Les Américains réagissent aussitôt et, sous la conduite du Général Douglas MacArthur, parviennent à repousser les forces communistes. Les Chinois entrent alors dans la mêlée, assurant aux Coréens du Nord de nouveaux succès. La situation se stabilise enfin au niveau du 38ème parallèle et, le 27 juillet 1953, l'existence de deux Corées est ratifiée; les relations entre le Nord et le Sud sont désormais inexistantes, sinon impossibles.

En Corée du Sud règnent la misère et le désarroi. Orphelins de guerre et chômeurs se comptent par milliers. Toutes les activités industrielles et agricoles sont paralysées et les autorités, manquant de réalisme, se montrent incapables d'entreprendre les réformes qui s'imposent. Sous la pression des militaires qui veulent mettre un terme au désordre et à la corruption, Park Chung Hee est nommé Président de la République. Il instaure une véritable dictature et parvient à améliorer sensiblement la situation économique du pays. Il est assassiné en 1979 par le chef de sa propre police.

Chun Doo Hwan lui succède et procède à une révision totale de la Constitution. Sous sa présidence, qui devrait prendre fin en 1988, la Corée du Sud réussit à sortir de son état de pauvreté grâce à un developpement spectaculaire de l'industrie. Les opposants au régime sont systématiquement écartés et les intellectuels réclament toujours, en vain, une liberté d'expression qui ferait de la République une véritable démocratie. Le gouvernement justifie ces mesures par le fait que la Corée du Nord constitue une menace permanente pour la stabilité et la paix sociale de la République. Cette politique de fer permet aux autorités de contrôler les moyens d'information et de contraindre les citoyens à se plier, bon gré mal gré, à une discipline qui ne tolère aucune défaillance. La Corée du Sud vit sur pied de guerre. l'armée est omniprésente, elle surveille les routes, les ponts, les bâtiments administratifs et les endroits stratégiques, prête à toute éventualité. Ce climat d'insécurité et de méfiance est parfois oppressant. il est vrai que Séoul ne se trouve qu'à 50 km du 38ème parallèle, à portée des missiles nord-coréens.

* * *

Tout ne va pas pour le mieux dans la Corée communiste, qui doit affronter de graves problèmes économiques. Kim Il Sung devrait être remplacé par son fils Kim Jong Il, de sorte qu'aucun changement notable n'est à attendre à la suite de cette succession.

Certes, il convient de souligner que l'évolution politique du Nord dépendra de celle qui se produira au sein des grandes puissances. Cela est également vrai pour la Corée du Sud, laquelle demeure attentive à tout ce qui se passe au delà du 38ème parallèle; sa situation devenue délicate depuis que la Chine communiste a été admise dans le concert des nations et, par voie de conséquence, depuis que les Etats-Unis ne sont plus en mesure d'assurer seuls la défense de la région.

Un rapprochement sino-soviétique, toujours possible, aurait des effets inattendus sur l'équilibre des forces en Asie. Rendrait-il impensable une réconciliation entre les deux Corées? Certains politiciens aiment à établir une comparaison avec les deux Allemagnes. Ils oublient pourtant que les Allemands de l'Est et de l'Ouest ne sont jamais fait la guerre.

Dans ce contexte singulièrement complexe, le Japon, une fois encore, appuyé par les Etats-Unis, joue un rôle fondamental. N'est-ce pas d'ailleurs le Président Reagan qui, afin de préserver l'image de marque de son fidèle allié dans la région, a prié les Japonais de réviser leurs livres d'histoire et d'y supprimer tout ce qui se rapportaient aux crimes et aux atrocités commis par les Nippons pendant leurs guerres de conquête? Cette entorse à la vérité a ausitôt soulevé une vague de protestations dans les pays directement concernés: la Chine, les Philippines, la Thailande et les deux Corées. A Séoul, on considère les Japonais comme les "traînesavates incultes". Pour leur part, les Japonais affirment que les Coréens du Sud ne sont que des "Mangueurs d'ail paresseux".

Il n'empêche que le Japon, qui a perdu la guerre mais a su gagner la paix en devenant l'une des plus grandes puissances économiques du monde, reste en Asie, pour l'instant du moins, celui qui peut assurer le mieux, par sa seule présence, la sécurité de la République de Corée. 4. Fonctionnement et rôle des différentes commissions concernées par l'Accord d'armistice

4.1. Le Commandement des Nations Unies (UNC)

Le Commandement des Nations Unies a été créé en vertu de la résolution 84 (1950) du Conseil de sécurité, en date du 7 juillet 1950. Dans cette résolution, le Conseil recommandait l'établissement d'un commandement unifié des Forces des Nations Unies en Corée, sous l'autorité des Etats-Unis, et priait également les Etats-Unis "de fournir au Conseil de sécurité des rapports d'importance et de fréquence appropriés concernant le déroulement de l'action entreprise sous l'autorité du commandement unifié". Le Commandant en chef des Forces des Nations Unies a signé le 27 juillet 1953 la Convention d'armistice en Corée. Conformément au paragraphe 17 de la Convention d'armistice, ses successeurs dans ces fonctions sont chargés d'assurer le respect et l'application des clauses et dispositions de la Convention. Le Commandement des Nations Unies continue de s'acquitter de son rôle et de ses obligations en vertu de ladite convention.

4.2. La Commission Militaire d'Armistice (MAC)

La Commission militaire d'armistice établie par la Convention d'armistice en Corée a pour mission "de surveiller la mise en oeuvre de la présente convention d'armistice et de régler par voie de négociation toutes les violations de ladite convention". La Commission est un organisme international commun composé de 10 membres: 5 officiers supérieurs du côté du Commandement des Nations Unies et 5 du côté de l'Armée populaire coréenne et des Volontaires du peuple chinois.

Le Commandant en chef des Forces des Nations Unies a nommé un membre des Etats-Unis, deux membres de la République de Corée, un membre du Royaume-Uni et un membre choisi par roulement parmi les quatres Etats Membres représentés dans le Commandement des Nations unies de l'ONU (Australie, Canada, Philippines et Thailande). La Commission militaire d'armistice se réunit à la demande de l'une ou l'autre partie dans la zone démilitarisée. Afin d'aider la Commission à s'acquitter de sa mission, la Convention d'armistice prévoit un secrétariat commun qui est en liaison téléphonique ininterrompue avec les officiers de permanence des deux parties qui se trouvent à Panmunjom. Les officiers de permanence des deux parties se réunissent eux aussi quotidiennement, sauf les dimanches et jours fériés, et sont le canal utilisé par les deux parties pour communiquer. Depuis la signature de l'armistice, la Commission a tenu 438 réunions plénières, et le secrétariat 484 réunions. La Commission, ou l'officier de rang le plus élevé de chacune des parties, est autorisée aux termes du paragraphe 27 de la Convention d'armistice à envoyer des équipes mixtes d'observateurs pour enquêter sur les violations de la Convention d'armistice signalées dans la zone démilitarisée. L'Armée populaire coréenne et les Volontaires du peuple chinois ont toutefois paralysé cette fonction de la Commission en refusant de participer aux enquêtes communes que lui a proposées le Commandement des Nations Unies depuis avril 1967.

Depuis plus de 34 ans, la Commission militaire d'armistice est le seul mécanisme international commun et le seul moyen de communication officiel qui permette de maintenir l'armistice entre les deux commandements militaires adverses en Corée.

4.3. La Commission Neutre de Contrôle (NNSC)

La Commission neutre de contrôle, établie par la Convention d'armistice en Corée, se compose de quatre membres, désignés par la Suède, la Suisse, la Tchécoslovaquie et la Pologne. Elle a pour responsabilité principale de procéder à des inspections indépendantes et à des enquêtes portant sur des faits se rattachant à l'armistice, y compris des violations commises hors de la zone démilitarisée, et de faire rapport à la Commission militaire d'armistice. Bien que ses fonctions essentielles d'inspection et d'enquête aient été fortement limitées du fait de l'obstruction opposée par l'Armée populaire coréenne et les Volontaires du peuple chinois, la Commission neutre de contrôle est sans aucun doute un facteur utile de stabilisation et sert également de moyen de communication indirecte entre les deux parties de la Commission militaire d'armistice. Elle tient ses réunions hebdomadaires dans la zone commune de sécurité, à Panmunjom.

4.4. Les Mécanismes et Modalités de l'Armistice

La Convention d'armistice en Corée vise à assurer "la cessation complète des hostilités et de tous actes de guerre en Corée jusqu'à ce que intervienne un règlement pacifique définitif". Les "forces en présence" comprennent toutes les unités terrestres, navales et aériennes des deux parties. Le Commandant en chef des Forces des Nations Unies a signé la Convention d'armistice au nom des 16 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la République de Corée, qui ont fourni des troupes au commandement unifié. Les commandants de l'Armée populaire coréenne et des Volontaires du peuple chinois ont signé la Convention au nom des Forces de l'Armée populaire coréenne et des Volontaires du peuple chinois.

Un aspect unique de la Convention d'armistice en Corée est qu'aucun Etat n'en est signataire. Le commandant en chef des Forces des Nations Unies a signé la Convention d'armistice au nom d'un commandement unifié composé des forces militaires de 16 Etats Membres de l'Organisation des Nations Unies et de la République de Corée. Au cours des négociations sur l'armistice et ultérieurement, le Gouvernement de la République de Corée a donné l'assurance, sur la

demande de l'Armée populaire coréenne et des Volontaires du peuple chinois, qu'il se conformerait à la Convention d'armistice. La République de Corée fournit aujourd'hui le plus gros contingent de la "police civile" qui est chargée de maintenir la sécurité et l'ordre dans la partie de la zone démilitarisée placée sous le contrôle du Commandement des Nations Unies. Le Gouvernement et les forces armées de la République de Corée respectent les dispositions de la Convention d'armistice et collaborent avec le Commandement des Nations unies pour en assurer l'application, et des officiers supérieurs de la République de Corée fournissent constamment leurs services à la Commission.

4.5. Exemple des activités de la Commission Militaire d'Armistice, du Commandement des Nations Unies et de la Commission Neutre de Contrôle

C'est normalement au cours des réunions de la Commission militaire d'armistice que sont examinés les incidents concernant la Convention d'armistice et les questions importantes liées à l'armistice. Ces réunions, ainsi que la liaison téléphonique permanente entre les deux parties, permettent de prévenir l'intensification de la tension qui résulterait d'incidents fortuits et d'éventuels malentendus. La Commission est un moyen de communication apprécié, car les deux parties continuent à faire appel à elle, comme par exemple lors de la livraison des secours d'urgence offerts par la Corée du Nord à la Corée du Sud le 8 septembre 1984 et de l'attaque par les gardes nord-coréens contre ceux du Commendement des Nations Unies, à Panmunjom, le 23 novembre 1984.

Conformément à la Convention d'armistice, la zone commune de sécurité a été établie le long de la ligne de démarcation militaire, à Panmunjom. Cette zone quasi circulaire, d'environ 800 m de diamètre, abrite les locaux à usage de bureaux et salles de conférence de la Commission militaire d'armistice, de la Commission neutre de contrôle

et du bureau de liaison Nord-Sud de la Croix-Rouge. Autrefois, la zone était contrôlée et entretenue comme lieu de conférences par la Force de sécurité commune, composée du Commandement des Nations Unies d'une part et d'un détachement nord-coréen/chinois d'autre part.

Après l'assassinat tragique de deux officiers du Commandement des Nations Unies, tués le 18 août 1976 à coups de hâche, par des gardes nord-coréens plus nombreux, la zone commune de sécurité a été divisée, le long de la ligne de démarcation militaire. Dans le même temps, la Force commune de sécurité a été scindée pour éviter d'éventuelles échauffourées. Un accord sur la surveillance et la protection de la zone commune de sécurité a été conclu le 6 septembre 1976. En vertu de cet accord, il est expressément interdit au personnel chargé de la sécurité de la zone de franchir la ligne de démarcation pour pénétrer dans la zone de l'autre partie. La Convention d'armistice interdit en outre l'introduction d'armes automatiques dans la zone commune de sécurité.

Le 8 septembre 1984, la Société nord-coréenne de la Croix-Rouge a offert des secours d'urgence en nature aux victimes des inodations en Corée du Sud. La Société de la Croix-Rouge de la République de Corée a accepté l'offre de la Corée du Nord, la considérant comme un geste propre à améliorer les relations entre le Sud et le Nord. Son président a exprimé l'espoir que cette acceptation serait une occasion de promouvoir une atmosphère de réconciliation et d'assistance mutuelle entre la Corée du Sud et la Corée du Nord. Le 19 septembre 1984, la Corée du Nord a accepté de livrer les secours à Panmunjom et dans les ports d'Inchon et de Pukpyong. Le 28 septembre 1984, ainsi qu'il avait été convenu le 18 septembre lors d'une réunion de travail dans la zone commune de sécurité, la liaison téléphonique directe entre le Sud et le Nord a été rétablie.

Les 29 et 30 septembre 1984, la République démocratique populaire de Corée a livré du riz, du linge et des fournitures médicales à la République de Corée en transitant par la zone commune de sécurité. Les camions ont dû effectuer l'393 trajets pour acheminer ces livraisons vers le village de Tae Song Dong, dans la partie de la zone démilitarisée placée sous le contrôle du Commandement des Nations Unies et adjacente à la zone commune de sécurité (Panmunjom). Avant la dernière livraison et avant de repartir pour le nord, les représentants de la Croix-Rouge nord-coréenne sont convenus d'accepter 828 paquets cadeaux que la République de Corée avait offerts aux chauffeurs nord-coréens pour les remercier d'avoir participé personnellement à l'opération. Entre le 29 septembre et le 3 octobre 1984, des navires de la République démocratique de Corée ont également transporté du ciment dans les ports d'Inchon et de Pukpyong (République de Corée). Cette opération de livraison de secours en nature en des points multiples a été la première du genre depuis la création, en 1948, de deux gouvernements antagonistes en Corée du Nord et en Corée du Sud.

Une fois achevée la livraison des secours d'urgence le 3 octobre 1984, les responsables des deux Croix-Rouge ont proposé que de nouvelles rencontres soient organisées pour examiner diverses questions;

elles se sont toutes tenues dans la salle de conférence de la Commission neutre de contrôle située dans la zone commune de sécurité à Panmunjom.

Bien qu'il n'ait pas participé aux négociations proprement dites, le Commandement des Nations Unies a fourni toute assistance possible aux organismes de la République de Corée participant aux activités et aux pourparlers entre le Sud et le Nord. Le Commandement des Nations Unies a fourni les lieux de conférence, les services de sécurité et l'appui administratif nécessaires aux entretiens.

Le village de Tae Song Dong, dans la zone démilitarisée administrée par le Commandement des Nations Unies, a servi de lieu de livraison

et de réception des secours d'urgence acheminés via la zone commune de sécurité. Là encore, le Commandement des Nations Unies a fourni les services de sécurité et l'appui administratif nécessaires à cette opération historique qui a été exécutée avec la plus grande compétence tant par la Corée du Sud que par la Corée du Nord.

Le 23 novembre 1984, à 11 h 30 environ, un groupe de visiteurs est arrivé au bâtiment qui abrite la Commission militaire d'armistice, sous la conduite de Nord-Coréens. A ll h 35 environ, un membre de ce groupe, M. Vasiliy Yakovlevich Matuzok, ressortissant soviétique, a traversé en courant le bâtiment de la Commission dans toute sa lonqueur et franchi la ligne de démarcation militaire en direction des gardes de sécurité du Commandement des Nations Unies postés au sud du bâtiment. M. Matuzok a crié en anglais: "Au secours: Protégez-moi!". Devant cet appel à l'aide, l'un des gardes a commencé à courir avec M. Matuzok vers l'un des points de contrôle du Commandement des Nations unies. A ce moment, l'un des gardes nord-coréens s'est mis à poursuivre le fugitif, a franchi la ligne de démarcation militaire en courant, pénétré dans la partie de la zone commune de sécurité relevant du Commandement et commencé à tirer par longues rafales sur M. Matuzok et le garde de sécurité. Cinq à dix autres gardes nordcoréens ont franchi la ligne de démarcation militaire, l'arme au poing, et suivi son exemple. M. Matuzok et le garde se sont alors séparés.

Tout ceci s'est passé 30 à 40 secondes après que M. Matuzok ait franchi la ligne de démarcation militaire. Trois gardes nord-coréens au moins ont dépassé la ligne de démarcation de 150 mètres au minimum et pénétré dans la zone relevant du Commandement des Nations Unies, se rendant coupables de la violation la plus grave de la Convention d'armistice.

C'est alors que les gardes du Commandement des Nations Unies, usant de leur droit de légitime défense, ont commencé à tirer à leur tour contre les gardes nord-coréens. Dans cet échange de coups de feu, un

garde du Commandement a été tué par une balle de fusil d'assaut automatique et un autre blessé. Parmi les gardes nord-coréens, il y a eu trois morts et un nombre indéterminé de blessés.

On a observé que, pendant cet échange, d'autres gardes nord-coréens, dont le nombre pouvait atteindre 17, progressaient armés de fusils d'assaut automatiques au sud de la route conduisant à un point de contrôle de Commandement des Nations Unies. A 11 h 56 l'officier nord-coréen de service dans la zone commune de sécurité a téléphoné à son homologue du Commandement des Nations Unies pour lui demander de faire cesser le feu, affirmant qu'une initiative en ce sens avait déjà été prise du côté nord-coréen. A 11 h 59 le Commandement des Nations Unies a approuvé la demande de cessez-le-feu et autorisé huit Nord-Coréens non armés à franchir la ligne de démarcation militaire et à évacuer les Nord-Coréens tués ou blessés de la partie de la zone commune de sécurité relevant du Commandement.

Un membre de la délégation suisse à la Commission neutre de contrôle et deux autres officiers de cette commission ont observé le déroulement de cette opération; ils ont joué un rôle utile et illustré la raison d'être de la Commission neutre de contrôle en aidant à désamorcer ce tragique incident.

5. Dialogue intercoréen / rapprochement Séoul - Pyongyang ou "petits pas vers Koryo"

Les deux Républiques ont ouvert des négociations dans plusieurs domaines. La méfiance, pour autant, est loin d'avoir disparu. En septembre 1984, les deux Républiques rivales ont repris langue; elles en sont à conduire, sans éclat, des pourparlers humanitaires, économiques, sportifs, et politiques, pour l'instant à nouveau suspendus.

Ce rapprochement a débuté en septembre 1984, quand le Président Chun Doo Hwan a accepté une aide de la Croix Rouge communiste en faveur des victimes d'inondations dans le Sud. Cet echange était d'autant plus inattendu qu'il survenait moins d'un an après l'attentat qui, à Rangoon, le 9 octobre 1983, avait coûté la vie à quatre ministres et à 13 hauts fonctionnaires de la suite du Président sud-coréen en visite en Birmanie. La bombe avait été posée par des agents de Pyongyang, qui ont été arrêtés et condamnés à Rangoon. Le gouvernement de Séoul a-t-il passé l'éponge sur le sang versé? Certainement pas et le souvenir vivace de cet acte terroriste dit la part de grance prudence, peut-être de cynisme et l'absence d'illusions qu'il y a, aujourd'hui, derrière les sourires coréens.

Après avoir accepté l'assistance humanitaire nordiste, le Président Chun Doo Hwan a lancé une triple offre de négociations. Il a proposé d'établir une coopération économique entre les deux parties du pays divisé. L'industrie sud-coréenne montre un grand intérêt pour les ressources minières - charbon, fer, cuivre - du Nord; le principe de la remise en service d'une ligne de chemin de fer nord - sud, a été discuté. La deuxième négociation, qui porte sur la réunion des familles divisées, a déjà abouti à un résultat: les premières visites de Coréens à leurs parents de l'autre côté du 38ème parallèle ont eu lieu du 20 au 23 septembre 1985. Séoul a également proposé que les deux Républiques composent une équipe commune pour les Jeux Olympiques de 1988. Les communistes ont refusé cette offre. Le chapitre politique des négociations s'est ouvert par une rencontre interparlementaire. Le Sud a proposé de commencer la rédaction d'une constitution commune pour ce qu'on appelle, au Nord, la République du Koryo, ancien nom glorieux de la péninsule.

Deux discours sur la réunification, inconciliables, ont été tenus à Séoul et à Pyongyang. C'est la première fois pourtant que s'est dessinée une possibilité de coexistence. Chacun y a son intérêt opposé. Le Nord, dont l'appareil de production est vieilli, redoute que son isolement de toujours devienne "étouffement". Kim Il Sung sait sa fin prochaîne et prépare sa succession afin d'écarter du régime les soubresauts qui ont suivi la mort de Staline et celle de Mao. Kim Jong Il, prince héritier, passe à Pyongyang pour l'homme de l'ouverture. Reste à savoir si cette image correspond à la réalité. Un appel aux capitaux étrangers a été lancé, à la manière des Chinois et sans doute sur leur conseil.

Le Sud, dont la croissance et le flux d'exportation se sont ralentis, cherche à étendre ses relations aux pays socialistes, à la Chine d'abord, qui est déjà, via Hong Kong, un de ses importants partenaires. Or le chemin de Beijing pourrait bien passer par Pyongyang. A Séoul cependant, les petits pas du rapprochement n'ont pas effacé la méfiance: on n'y a pas oublié qu'en 1950, le début des hostilités avait été précédé d'une offre de négociations venue du Nord et que Pyongyang, un jour avant l'attentat de Rangoon, avait proposé au Sud et aux Etats-Unis des pourparlers tripartites.

Avec pour toile de fond une situation potentiellement explosive, le dialogue intercoréen réouvert en septembre 1984, intensifié au cours de 1985, est actuellement au point mort.

Les premiers contacts directs entre les deux Corées s'étaient établis en 1971 avec les entretiens de la croix rouge au sujet des réunions des familles séparées. Plusieurs séances de travail avaient précédé quelques réunions plénières, tenues à tour de rôle à Pyongyang et à Séoul; en mars 1978, la Corée du Nord interrompit les travaux sans qu'aucun résultat concret n'ait été obtenu.

Proposé par le Sud en 1972, le "South - North Coordinating Committee SNCC)" avait été créé et chargé de traiter le problème de la réunification. Après plusieurs rencontres demeurées infructeuses, le Nord, à nouveau, se retira de ce comité.

En octobre 1980, Kim II Sung proposa la création d'une "Democratic Confederal Republic of Koryo", comprenant une organisation faîtière -le gouvernement central de la Confédération- duquel dépendrait deux gouvernements régionaux indépendants. Lancé pour la première fois en 1960 par la Corée du Nord, cette idée avait connu, par la suite, plusieurs variantes. La réalisation d'un tel système exigeait le remplacement du gouvernement de la République de Corée par un régime non opposé au communisme et par le retrait sans conditions des troupes américaines, obstacle principal à une réunification pacifique.

En 1981, le Président Chun Doo Hwan proposa une rencontre au sommet pour discuter des modalités d'une telle réunification; en janvier 82 il présenta un programme pouvant conduire à la réalisation de ces projets et suggera la création d'une "Consultative Conference for National Reunification". Pyongyang repoussa ces propositions.

Au cours de l'année 1981, des contacts officieux furent pris -mais sans succès- afin d'engager des pourparlers quant à une participation commune des deux Corées aux Jeux Olympiques.

Les pourparlers "tripartites"proposés par Pyongyang en janvier 84, réunissants les USA et les deux Corées, impliquait un changement notable dans l'attitude de la Corée du Nord qui, pour la première fois, acceptait Séoul comme partenaire. Pour la première fois également, il n'était pas fait mention d'un retrait préalable des troupes américaines

de la République de Corée. Les discussions devaient porter sur

- a. un traité de paix
- b. une déclaration de non-aggression
- c. la question de la réunification

Le Président Reagan se déclara être peu intéressé par ces propositions mais suggera une conférence à quatre, incluant la Chine.

Profitant de l'attitude nouvelle de Pyongyang, le Président Chun Doo Hwan, en août 1984, proposa l'ouverture de négociations économiques. Il sied de relever que cette proposition n'était plus conditionnée par la présentation d'excuses touchants à l'attentat de Rangoon (octobre 1983).

Dans ce contexte, il est dès lors aisé de comprendre les raisons qui ont motivé et rendu possible l'action de secours du Nord en faveur des victimes des inondations au Sud. Cette action doit être interprétée par le désir des deux gouvernements de faire preuve de bonne volonté afin d'améliorer leurs relations et de favoriser le dialogue dans d'autres domaines, à savoir:

- a. pourparlers économiques
- b. dialogue interparlementaire
- c. Croix Rouge: échanges des familles
- d. rencontres sportives

En dépit de ces contacts et dialogues, la situation qui règne actuellement sur la péninsule est toujours aussi instable et le danger d'un conflit est toujours aussi grave.

Il n'est certes pas aisé de porter un jugement exact ou d'évaluer une situation confuse car les facteurs qui la conditionnent sont nombreux, complexes, parfois contradictoires.

Sous la présidence de Kim Il Sung, la Corée du Nord suit une ligne de conduite erratique et poursuit une politique imprévisible. Maintes fois,

l'histoire a montré que ce pays ne se tient pas aux usages internationaux et représente une menace latente pour le Sud et pour la paix dans cette partie du monde.

Vu son âge, Kim Il Sung est susceptible de disparaître de la scène politique. Bien que son fils paraisse devoir lui succéder, la transmission du pouvoir est encore incertaine; la Chine et l'URSS ont pourtant ratifié ce choix. Il n'est pas exclu que Kim Jong Il cherche, le moment venu, à raffermir sa position, tant au sein de l'armée que face à des apparatschicks du régime, jaloux de son accession au pouvoir, par des actions intempestives, irréversibles et dangereuses.

La politique asiatique de Gorbachov est encore abscure. Pragmatique, opportuniste peut-être, il est possible qu'il cherche à profiter du rapprochement Pyongyang - Moscou pour affermir la position de l'URSS en Corée du Nord.

Beijing, de son côté, manifeste son intérêt pour le maintien d'une stabilité durable sans le bassin du pacifique; dans ses relations entre Pyongyang et Moscou, sa marge de manoeuvre, telle une peau de chagrin, s'est considérablement amoindrie ces derniers temps. Par ailleurs, Pyongyang n'a pas caché son déplaisir face à l'amélioration des rapports économiques entre la ROK et la Chine, sans parler du rapprochement Beijing - Washington.

Si l'on en croit les rarissimes informations filtrant du Commandement des Nations Unies, le potentiel militaire ROK (plus US), en dépit d'une supériorité technologique remarquable, est encore loin d'égaliser celui de la RDPK. Comparativement, il serait de l'ordre de 70 % vs 100 %. Bien que les stratèges militaires estiment Séoul en mesure de repousser une attaque du Nord, il n'en demeure pas moins que Kim Il Sung ou son fils pourraient bien se laisser tenter par une aventure militaire.

Le dialogue intercoréen, même bénéficiant d'une certaine dynamique, n'aurait que peu d'effet sur la stabilité politico-militaire de la péninsule que Beijing et Moscou semblent - jusqu'à preuve du contraire - souhaiter. L'on peut penser que les deux capitales usent de leur influence auprès de Pyongyang pour sinon maintenir le statut quo du moins, peut-être, pour encourager les Nord-Coréens à faire preuve de pragmatisme et de réalisme.

Pour des motifs différents, les Etats-Unis et le Japon poursuivent le même but.

Dans l'état actuel des choses il n'est guère possible de spéculer sur les intentions réelles de Pyongyang qui, en septembre 1984,a fait appel à des capitaux étrangers (Joint Ventures) dans le but évident de redresser une situation économique difficile.

S'agit-il là d'une orientation nouvelle de sa politique ou d'une tactique cynique lui permettant de poursuivre, derrière un écran trompeur, ses intentions agressives?

6. Visiteurs à Panmunjom

La délégation reçoit en moyenne 1200 visiteurs par an, officiers ou personnel militaire pour la plupart.

En ce qui concerne les "civils", les obligations mondaines qui, à Panmunjom, incombent à la délégation non seulement représentent une part importante de ses activités mais constituent de lourdes charges tant sur le plan administratif que financier. Il faut opérer un choix minutieux quant à la qualité des invités, quant au bien fondé de leur visite et constamment se référer aux directives du UNCMAC prévues à cet égard:

"Please limit your guests to those who are valid NNSC guests, that is, those who have official or social NNSC-related reason to be invited to your camp and the JSA.

Any other catagory of guests should apply for tours using our normal AAD/JSA tour prodedures."

Ces visites, néanmoins, sont un mal nécessaire car elle permettent à la délégation de réaffirmer dans divers milieux, sa présence et son rôle sur le 38ème parallèle.

Au cours de ces trois dernières années la délégation a eu le privilège de recevoir à Panmunjom un certain nombre de personnalités suisses et membres de notre gouvernement dont:

- Monsieur	le Secrétaire d'Etat Brunner	(6 mai 1985)
- Monsieur	le Conseiller fédéral Stich	(7 octobre 1985)
- Monsieur	le Conseiller fédéral Delamuraz	(2 avril 1986)
- Monsieur	le Secrétaire d'Etat Blankart	(2 juin 1986)
- Monsieur	le Secrétaire d'Etat Sommaruga	(2 juin 1986)

7. Relations de la Suisse avec la République Démocratique Populaire de Corée et avec la République de Corée

Selon le principe de l'universalité, la Suisse entretient, depuis plus de dix ans, des relations diplomatiques avec la République Démocratique Populaire de Corée, comme elle en a avec 154 pays dans le monde. Il est évident cependant que la façon dont s'organisent les contacts, la nature des discussions, le type de problèmes à régler, varie d'un pays à l'autre en fonction des circonstances et des besoins.

Dans le conflit qui oppose la République Démocratique Populaire de Corée et la République de Corée, la Suisse observe une attitude de stricte neutralité. Notre participation à la Commission des nations neutres pour la surveillance de l'armistice à Panmunjom, permet à notre gouvernement d'apporter une contribution active à la détente entre Séoul et Pyongyang. Notre attitude, neutre dans ce conflit, ne nous oblige pas à aménager nos relations avec la République démocratique Populaire de Corée de la même manière que celles que nous entretenons avec la République de Corée.

8. La délégation suisse

8.1. Activités

Elles sont résumées dans la collection des "rapports de semaine" (annexe no 8).

8.2. Relations avec:

8.2.1. Ambassade de Suisse

Les contacts entre l'Ambassade et la délégation sont fréquents et se caractérisent par leur très grande cordialité. Les échanges de vue entre l'Ambassadeur et le chef de la délégation s'avèrent utiles dans tous les domaines d'intérêt mutuel.

L'Ambassade offre sans réserve ses services à la délégation sur le plan de la logistique (courrier diplomatique, transmission de courrier, telex, etc.).

8.2.2. NNSC: Délégations suédoise, tchécoslovaque et polonaise

Outre les réunions officielles du mardi, les contacts entre les délégations et chefs de délégation sont, sur le plan social, très fréquents et généralement extrêmement amicaux.

8.2.3. UNCMAC

Difficiles au début de mon mandat, les relations se sont relativement rapidement améliorées. Elles ne sauraient être meilleures actuellement, tant sur le plan professionnel que personnel et cela à tous les niveaux (chef et membres de la délégation).

8.2.4. ROK Adv Gp

idem

8.2.5. Attachés de défense accredités en ROK

Officiellement, la délégation n'a pas à entretenir de rapports avec les Attachés de défense. Néanmoins, de fréquents contacts personnels ont permis de développer des relations intéressantes, amicales et utiles à notre mandat.

8.2.6. Etats-majors ROK/US

Inexistantes il y a trois ans, ces relations sont désormais fréquentes; ceci est d'autant plus remarquable que les officiers généraux ROK et US éprouvent une certaine méfiance à l'égard des membres de la NNSC, habilités à franchir la ligne de démarcation. Un réel "dégel" est intervenu il y a huit mois pourtant; la "continuité" dans la direction de la délégation (changement des chefs de délégation tous les trois ou quatre ans) n'est pas étrangère à cette attitude nouvelle.

8.2.7. KPA/CPV-MAC

Elles sont cordiales, spécialement avec la délégation chinoise.

8.2.8. Corps diplomatique, Séoul

Le chef de la délégation (à certaines occasions, la délégation également) entretient des relations régulières avec la plupart des chefs des missions étrangères. Ces contacts permettent au chef de la délégation de compléter l'image qu'il peut se faire quant à la situation politico-militaire en Corée.

8.2.9. Ministères des affaires étrangères à Pyongyang et Séoul

Trois ou quatre fois par an, les chefs des délégations suédoise et suisse sont reçus à Pyongyang et Séoul par les vice-ministres des affaires étrangères. Ces entrevues sont généralement suivies d'un dîner ou d'un lunch. Ces contacts ont débuté en janvier 1986.

8.2.10. Maison Bleue

Pour la première fois cette année, les chefs des délégations suédoise et suisse ont été priés d'assister, le 28 mai 1987, à la Garden-Party annuelle que le Président de la République offre aux chefs des missions diplomatiques et aux membres de son gouvernement.

8.2.11. Divers

Les trois ou quatre voyages annuels qu'effectue la délégation en ROK et en RDPK permettent à ses membres de rencontrer de nombreuses personnalités civiles et militaires. Ces voyages d'étude sont organisés par le ROK Adv Gp et par la délégation KPA.

Pour mémoire, il est rappelé ici les visites protocolaires énumérées au chapitre 2 du présent rapport (depuis 1986: à Washington: Pentagone et Département d'Etat; à Beijing: voir annexe no 3).

Ces relations constituent une part très absorbante des activités du chef de la délégation et de ses collaborateurs. Elles permettent de souligner la "présence suisse" sur le 38ème parallèle et de démontrer que la politique des "bons offices" du gouvernement suisse est une réalité sur laquelle on peut compter.

8.3. Organisation interne

- 8.3.1. Il serait souhaitable que les membres de la délégation séjournent 18 mois au minimun à Panmunjom (continuité).
- 8.3.2. Le chef de la délégation devrait disposer à Séoul (ou à Yongsan) d'un logement suffisant pour les besoins de sa famille et lui permettant de remplir correctement ses obligations.

Le "logement pour célibataire" qui lui sert d'abri sur la base de la 8ème armée américaine ne correspond ni à sa mission, ni à son rang, complique la vie de famille et porte préjudice au renom de notre pays. Cette situation est inadmissible.

9. Remarques finales

Il n'appartient pas au chef de la délégation de se livrer à une analyse de la situation sur la péninsule coréenne; c'est un domaine qui relève de nos missions diplomatiques à Séoul et à Beijing.

Néanmoins, à titre informatif, il est joint en annexe (no 6 et 7) deux documents confidentiels émanant de sources ROK et US et pouvant présenter un certain intérêt:

- a. Mémorandum: Principes d'une réunification (annexe no 6)
- b. Relations d'avenir quant à la sécurité US/ROK (annexe no 7)

10. Conclusion

Je tiens à remercier le Conseil fédéral, le Département fédéral des affaires étrangères et le Département militaire fédéral qui ont bien voulu me confier la direction de notre délégation près la NNSC, de juillet 1984 à août 1987.

Ce fut une expérience unique dont je garderai un souvenir lumineux.

Panmunjom, août 1987

DELEGATION SUISSE DE LA CNC le chef de la délégation

MG Pierre Jordan